

- [Nouvelle activité, nouvelle SPRL ?](#)

Vous voulez lancer une activité de plus. Votre SPRL pourrait le faire, mais la constitution d'une nouvelle société offre des avantages fiscaux depuis peu !

- [10.09.2015 Distribué déjà avec un Pr M réduit ?](#)

Une société constituée après le 01.07.2013. Si vous avez constitué une PME après le 1er juillet 2013 par un apport d'argent, les dividendes retirés de la société bénéficient en principe d'un précompte mobilier (Pr M) réduit. Aujourd'hui déjà...

- [10.09.2015 Déjà consulté Mypension.be ?](#)

Le principe. Sur le site Internet de l'Office national des Pensions <http://www.mypension.be> un indépendant trouve des informations sur sa pension depuis mai 2015, au moyen de sa carte d'identité électronique et de son code PIN, ou éventuellement avec...

- [10.09.2015 De capitalisation ou de distribution ?](#)

Une sicav. L'abréviation de «société d'investissement à capital variable». Si votre société en achète des parts, elle investit indirectement dans les actions et/ou obligations que la sicav a en portefeuille. De distribution et de capitalisation....

- [10.09.2015 Attention pour cette indemnité !](#)

En cas de déplacement en Belgique. Si vous êtes en route pour votre société en Belgique, celle-ci peut vous verser une indemnité de frais forfaitaire, de 19,22 € par jour actuellement, à certaines conditions. Pas de frais à prouver, bien les déplacements !...

- [10.09.2015 En pleine liquidation de votre société...](#)

La hausse de l'impôt de liquidation a provoqué la liquidation de quelque 10 000 sociétés, a rapporté la presse. À quoi être attentif, au vu des décisions de justice, si vous vous trouvez encore en pleine phase de liquidation de votre société ?

- [10.09.2015 Corriger une erreur dans des comptes déposés ?](#)

Vos comptes annuels de 2014 ont été déposés et en établissant la déclaration d'impôt de votre société, votre comptable découvre une erreur qui s'est glissée dans ces comptes. Peut-il encore la rectifier et qu'en est-il alors pour le fisc ?

- [10.09.2015 Particularités de la «réserve de liquidation spéciale»](#)

Avec la loi-programme du 10.08.2015, la «réserve de liquidation spéciale» est devenue réalité pour les exercices d'imposition 2013 et 2014. Voyons-en les principes et les particularités par rapport à la réserve de liquidation ordinaire.

- [10.09.2015 Du capital ne se libère pas n'importe comment...](#)

Il existe une bonne raison de libérer complètement le capital de votre société, vous dit votre comptable. À quoi fait-il allusion et pouvez-vous le faire p.ex. en apportant à votre société des actions que vous détenez à titre privé ?

- [10.09.2015 Une créance sur ou des actions d'une entreprise faillie...](#)

Votre société a une créance sur une société, ou des actions de celle-ci, qui est hélas déclarée en faillite. Pouvez-vous sortir la perte de la comptabilité et la déduire fiscalement ou faut-il tout de même être attentif à certaines choses ?

- [10.09.2015 Des règles de facturation à nouveau praticables](#)

La date de livraison de biens ou d'achèvement d'un service détermine depuis 2013 le moment où il faut payer la TVA. Cela changerait dès 2016...